

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN

Séance du 14 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
1 ^{er} septembre 2022

Date d'affichage
16 septembre 2022

Objet de la délibération :

Changement de la suite logiciel métier du service administratif

Monsieur le Maire expose que le système de progiciels de la mairie (JVS Horizon Online) est obsolète et ne sera plus maintenu par l'entreprise qui l'a fourni. Une nouvelle solution entièrement en Cloud est proposée. En effet, la maintenance concernant cette suite Horizon On Line cessera au 31 décembre 2022 et le logiciel de comptabilité Horizon On Line n'est pas compatible avec la M57 (nouvelle norme comptable au 1er janvier 2023).

Nous constatons que les évolutions fonctionnelles et réglementaires sont nombreuses et engendrent des cycles de migrations de logiciels de plus en plus rapprochés et donc des coûts d'investissement à chaque migration pour les communes. De plus, nos collectivités quel que soit leur taille ont besoin d'un certain nombre de modules pour travailler efficacement qui ne sont pas toujours prévus budgétairement. En réponse, Horizon Infinity est un contrat de mise à disposition des dernières versions de logiciels sans achat de licences pour évoluer vers les nouvelles gammes. Aujourd'hui cela comprend les modules Horizon cloud mais demain nous aurions accès aux nouvelles gammes sans rachat de licences. Cela permet aussi moins de variations d'une année sur l'autre des coûts relatifs aux logiciels. La redevance est calculée selon un package de logiciels que nous pouvons faire évoluer par métier suivant différents packs selon nos besoins. Cela comprend également le support assistance, une plateforme e-learning avec accès aux cours en ligne et différents contenus pédagogiques ainsi qu'un coordinateur dédié qui est là pour nous aiguiller en plus du support et nous permettre de bien maîtriser nos outils.

Cette offre Infinity intègre de base le tiers de télétransmission Ixchange avec une signature électronique pour faciliter les échanges avec la trésorerie et le contrôle de légalité, le connecteur Chorus Pro pour la récupération automatique en comptabilité des factures dématérialisées par les fournisseurs ou encore les outils de transposition qui nous seront nécessaires lors du passage à la nomenclature comptable M57.

Le montant de cette offre est de 2 600 € HT par an, soit 3 120 € TTC.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture et publication
ou notification le

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE JONCOUR

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lanrivain, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid 19, sous la présidence de **M. Philippe LE JONCOUR, Maire.**

Présents : **LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.**

Absente excusée : **LE ROLLAND Annie.**

Secrétaire de séance : **PINSON Zofia**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de remplacer la suite logiciels métiers du service administratif par la gamme Horizon Infinity sur la base de la suite « finances » standard (+ logiciel de facturation pour la cantine-garderie), la suite « RH » essentiel (+ logiciel Bilan Social) ainsi que la suite « administrés » standard pour un montant annuel de 2 600 € HT, soit 3 120 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 14 septembre 2022.